



## Commune de SCIENTRIER

### Délibération n°014/2026 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 14

Votants : 15

**Délibération adoptée à l'unanimité**

*L'an deux mille vingt-six, et le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en salle de conseil à SCIENTRIER, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BARBIER.*

**Présents :** APLINCOURT Gilles, BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BIANCO Lydie, BRANTUS Élodie, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, HENNI Nour-Eddine, JEANTET Sophie, JOYE Michel, RIVET Jimmy

**Absents :****Absents excusés :** GAUDIN Hervé**Procurations :** BARBIER Sarah pour GAUDIN Hervé**Secrétaire de séance :** Lydie BIANCO

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

**VU** le compte administratif de l'exercice 2025 de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant : en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget principal de la commune.

**CONSIDÉRANT** que l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2025 s'élève à 501 974.86 €.

**CONSIDÉRANT** que le besoin de financement de la section d'investissement en l'absence de reste à réaliser s'élève à 157 157.12 € (excédent en investissement).

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'affecter cet excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- 278 974.86 € en excédent de fonctionnement au 002
- 157 157.12 € à la section d'investissement au 001
- 223 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé au 1068

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D’AFFECTER** les résultats de l’année 2025 au budget 2026 comme suit :
  - o 278 974.86 € en excédent de fonctionnement au 002
  - o 157 157.12 € à la section d’investissement au 001
  - o 223 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé au 1068

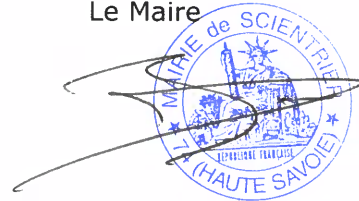
Le secrétaire de séance



Lydie BIANCO

Président de séance,

Le Maire



Daniel BARBIER